



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2022

Commune de Manonville

- ✓ Depuis le 1^{er} septembre, Alain de Ladonchamps est correspondant local de l'Est Républicain de notre commune (et Minorville). N'hésitez pas à le contacter pour toute manifestation, avis, etc... au 07 50 06 18 02.
- ✓ Le maire demande que les terrains en friche aux abords des habitations soient entretenus de façon à éviter des incendies possibles en cas de fortes sécheresses, comme cet été.
- ✓ Les affouagistes intéressés par l'exploitation de bois de chauffage doivent s'inscrire en mairie avant le 15 octobre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2022 :

Présents : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud.

Excusée : WILLAUME Elvire (procuration donnée à Odile Lemoy)

Absent : BERNARD Claude.

Secrétaire de séance : Nicolas LECOMTE

1 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES CHAPELINES

En 2022, seules 2 réservations extérieures ont eu lieu à ce jour et ont suscité des interrogations. Faisant suite aux échanges du conseil dernier (cf bulletin de juillet – août), la proposition à 250 € vaisselle comprise et double tarif de la vaisselle cassée par rapport à ce qui est actuellement, est retenue : 8 pour - 1 contre. (pour les manonvillois, la location est moitié prix).

2 – TARIFS DU KW/h DE LA SALLE DES CHAPELINES

L'augmentation tarifaire est validée à l'unanimité : 0,25 € le kw/h (au lieu de 0,207).

3 - DELIBERATION ASSURANCE SALLE DES FETES

L'assurance souscrite par la Commune pour la salle des fêtes prend en charge la recherche de fuites. Elle nous propose donc un remboursement de 1 374,00 € pour couvrir les recherches effectuées suite à un écrasement des conduites d'eaux pluviales en particulier. Le conseil accepte ce remboursement à l'unanimité.

4 - PLUIH

Suite à l'arrêté du 30 juin 2022 par la CC2T, la réduction des zones constructibles sera mise en place dès 2030 (plus de constructions possibles sur les surfaces agricoles). (cf bulletin de février et mars dernier)

Le conseil vote à 8 pour et 1 abstention.

5 - TRAVAUX DU CIMETIERE

Le cahier des charges se constitue ainsi : débarrasser l'arrière du cimetière, nettoyer la zone, mettre en place un calcaire blanc et pose d'un grillage avec ou sans lanières occultantes.

2 devis ont été réalisés, SW et MT SERVICES (cf bulletin juillet/août). Le conseil vote pour MT SERVICES : 8 voix pour, 1 abstention. Le devis de M. Delaire pour l'abattage d'un gros arbre s'élève à 120 € TTC, le conseil vote pour à l'unanimité.

Malgré le positionnement du Maire informant qu'il n'y a pas de subvention possible pour ce type de travaux, des conseillers demandent qu'il y ait malgré tout une recherche supplémentaire de subventions.

6 - COUPE ONF 2022/2023

Il est décidé d'exploiter la coupe 9, et si besoin d'autres lots d'arbres seront choisis pour que chaque affouagiste en obtienne 12 à 15. Le conseil vote pour à l'unanimité.

La côte Morée pourra être exploitée sous conditions instruites par la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI, dont la CC2T a la compétence), c'est à dire traverser le ruisseau par un passage à gué en bois.

7 – LEGS DE MONSIEUR BLATT

Le Maire propose que ce legs ne soit pas fondu dans le budget de la commune et le conseil décide à l'unanimité de l'affecter à des projets qu'il faudra choisir, parmi ceux-ci :

Trois idées de départ sortent de la liste de souhaits établie il y a un an : aménagement du carrefour rue St Laurent/rue de la Fontaine après l'obtention des subventions ; achat de jeux supplémentaires pour les enfants et installation d'un auvent au-dessus du terrain de pétanque de la salle des fêtes. Un conseiller propose un autre projet coopératif local, basé sur les Centrales Villageoises qui permet de promouvoir l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire. Cette suggestion sera complétée par des renseignements obtenus par le conseiller ayant émis l'idée. Ce débat sera remis à l'ordre du jour au prochain conseil.

A l'unanimité, le conseil vote pour la vente de la maison avec le terrain et pour effectuer les diagnostics obligatoires concernant les ventes d'une habitation.

Un professionnel de l'immobilier viendra gratuitement faire une estimation supplémentaire le 19 septembre.

Une tronçonneuse avec guide de 60 quasiment neuve de M. Blatt sera mise en vente à l'enveloppe avec un prix de base de retrait. Si aucun habitant n'est intéressé, elle sera mise en vente sur le journal Le Bon Coin.

8 – POTEAU D'ÉCLAIRAGE DU FAUBOURG ST-CLAUDE

Le dernier poteau d'éclairage situé au coin du faubourg et de la rue des Conteaux n'est pas conforme à la mise en place de la fibre. Le maire s'engage à appeler Losange pour remédier à ce problème ainsi qu'à une autre difficulté concernant la connexion chez un autre habitant de la fin de la rue de la Fontaine.

9 – MODIFICATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Hervé Dohr estime le coût mensuel à 15 €. Il propose l'extinction des lumières à 22h au lieu de 23h, en prévision de futures restrictions de consommation énergétique. Or, notre village étant déjà exemplaire quant aux horaires d'extinction de l'éclairage public avec ampoules led depuis le mandat précédent, le conseil vote contre à 7 voix, et 2 pour.

10 – FETE DE SAINT-NICOLAS

Des conseillères de la commission animation proposent un spectacle en remplacement d'un dessin animé offert par La Manonvilloise et se sont renseignées sur le coût d'un spectacle de magie ou d'un conte théâtralisé. A l'unanimité le conte est voté, il s'agit de la troupe TOTA COMPANIA de Toul pour le « conte du plexiglas-centre du monde », dont le devis s'élève à 582 € déplacement compris. La date est prévue le 10 décembre.

Un réunion est programmée avec la Manonvilloise et la commission animation le mardi 20 septembre à 20h30 pour peaufiner cette fête.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le **devis pour l'élagage des 10 arbres** près des containers s'élève à 1 500 €. Trois conseillers se rendent sur place pour évaluer l'importance de ces travaux, éventuellement entreprendre la taille eux-mêmes.
- ✓ Un conseiller signale que le taux qui a été utilisé pour **le calcul des taxes foncières 2022** n'est pas celui qui a été voté en conseil en avril dernier. Par conséquent, **l'augmentation de 1,5 %** du taux votée par le conseil est passée à 9 % suite à une erreur dans la transmission par la mairie aux services fiscaux. Après consultation auprès du service de la Fiscalité directe locale, « toute délibération qui fixerait des nouveaux taux fonciers pour 2022 serait rejetée au contrôle de légalité ». Le maire informe « qu'il sera possible de baisser le taux en 2023 en prenant contact avec la trésorerie afin de rester dans les marges autorisées ».
- ✓ Un conseiller a nettoyé les **tuiles du lavoir du Rehautmoulin** et propose une date pour en remplacer certaines et nettoyer les alentours, fixée au samedi 15 octobre à 8h30.
- ✓ Le bulletin d'informations destiné en particulier aux **nouveaux habitants** est en cours de réalisation et sera distribué dans les boîtes aux lettres et mis sur le site.
- ✓ Un **constat sur le nettoyage du cimetière, des caniveaux, du mur en pierres sèches** provoque une interrogation des conseillers sur les tâches de notre employé communal.
- ✓ **2 panneaux STOP** doivent être remis en état, rue du Château et rue du Pressoir.
- ✓ **Les chemins du Bois de la Rappe** seront fauchés comme convenu par la société de chasse de Manonville.
- ✓ Un fléchage dans le village du **défibrillateur**, surtout depuis la salle des Fêtes n'est pas encore installé.
- ✓ Le problème de **l'arbre de la côte Morée** n'est pas solutionné, il n'existe pas de borne sur le chemin non cadastré qui ferait office de limite entre les 2 propriétés. Hervé Dohr doit se renseigner sur le sujet.
- ✓ Le passage des **gendarmes de Liverdun** en mairie le 31 août n'a pas donné lieu à de nombreux échanges : seules quelques personnes se sont déplacées pour signaler des excès de vitesse dans la rue Saint-Laurent notamment et quelques incivilités.
- ✓ Une affiche près du tas de **bois consacré aux feux de la St-Jean** sera installée : **ne pas y redéposer de bois.**
- ✓ Une affiche à la Salle des Chapelines à destination des utilisateurs est apposée pour demander de **laisser la salle propre.**

La séance est levée à 23h38

Le prochain conseil aura lieu de 7 octobre prochain

Bulletin rédigé par Odile Lemoy 1ère adjointe, corrigé par Nicolas Lecomte 2ème adjoint et Hervé Dohr puis validé par le maire.